

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

NÉCROLOGIE

M. PITRAT AINÉ

Nos lecteurs apprendront avec peine la mort de M. Pitrat aîné, l'un des fondateurs de la *Construction Lyonnaise*.

Il en est peu d'entre eux qui, dans leurs rapports avec notre journal, n'aient eu l'occasion de se trouver en relations avec cet homme aimable et serviable à tous, au sourire si fin et si attirant.

Retiré des affaires depuis deux ans, il présida jusqu'en 1891 à l'impression de la *Construction Lyonnaise*, à laquelle il sut donner le cachet artistique et sérieux qui l'a placée dès son apparition au premier rang des Périodiques lyonnais, et qui fait de la collection des quinze années de ce journal comme l'histoire vivante et complète de la construction à Lyon.

M. Pitrat, après une vie de labeur acharné et toute consacrée à son art, vient de s'éteindre à soixante-seize ans, laissant à ses collaborateurs, qui étaient ses élèves et ses amis, ainsi qu'à ses nombreuses relations, le souvenir d'un homme de bien, plein de bonté et d'une remarquable intelligence.

JURISPRUDENCE

Successeur commercial, usurpation de ce titre, défense de le porter, refus de dommages-intérêts, absence de préjudice. — Le droit de se dire successeur d'un commerçant n'appartient qu'au concessionnaire légal, il ne saurait donc devenir la propriété d'un associé, après la dissolution d'une société, à moins que l'acte de dissolution ne contienne en sa faveur une stipulation de cette nature. Toutefois des dommages-intérêts ne sont dus, que s'il y a eu véritablement préjudice causé; mais dans tous les cas il doit être fait pour l'avenir défense audit associé de se prévaloir d'un titre qui ne lui appartient pas.

Jugements du tribunal de commerce d'Orange des 10 et 28 octobre 1890.

Dépositaire, frais d'entrepôt, rétention des marchandises déposées. — D'après les usages du commerce d'entrepôt, on ne saurait admettre que le magasinage qui peut devenir très long, si la vente des marchandises déposées ne s'effectue pas, et dont les frais s'accroissent par la durée du séjour, soient mis à la charge de l'acheteur.

Travaux publics, défaut d'autorisation administrative, compétence des tribunaux civils. — Les tribunaux civils sont seuls compétents, à l'exclusion des tribunaux administratifs, pour connaître des dommages-intérêts à allouer pour préjudice causé à un particulier en suite d'exécution de travaux publics non autorisés par l'administration compétente au moment même où le préjudice a été causé.

Arrêt de la Cour de Paris du 25 février 1893.

Mines, accident grave d'ouvriers, déclarations imposées à l'exploitant: 1^o au maire, 2^o à l'ingénieur des mines, 3^o au délégué mineur. — Au terme de l'article 11 du décret du 3 janvier 1813, en cas d'accident ayant occasionné la mort ou des blessures graves à un ou plusieurs ouvriers, les exploitants, maîtres mineurs et autres préposés sont tenus d'en donner immédiatement connaissance: 1^o au maire de la commune; 2^o à l'ingénieur des mines et en cas d'absence au conducteur.

En outre aux termes de l'article 2 § 8 de la loi du 8 juillet 1890, en cas d'accident ayant occasionné la mort ou des blessures graves à un ou plusieurs ouvriers, avis doit être donné sur le champ au délégué mineur par l'exploitant.

Ce dernier qui ne fait pas les déclarations ci-dessus prescrites commet trois délits de même nature pour lesquels une peine unique doit être prononcée.

La peine encourue est une amende de 500 francs au plus à 100 francs au moins sans application possible des circonstances atténuantes, peine frappant tout contrevenant aux règlements sur les mines.

Jugement du tribunal civil de Saint-Etienne en date du 20 avril 1893.

Compensation, dette liquide, créance éventuelle et indéterminée. — La compensation n'étant passible aux termes de la loi qu'entre deux dettes également liquides et exigibles, elle ne saurait être invoquée par un propriétaire débiteur d'un solde pour marche de travaux et se prétendant créancier d'indemnité pour retards et malfaçons dont l'existence et le montant restent à vérifier.

Arrêt de la Cour de Paris en date du 5 janvier 1893.

DISTRIBUTION DE FORCE MOTRICE

— FIN —

Pour terminer cette étude sur la distribution de force motrice, nous dirons quelques mots sur le troisième projet primé dans le concours de Mulhouse.

MM. Burghardt frères et Lanhoffer qui sont les auteurs de ce projet ont limité leur distribution à un certain nombre d'établissements principaux, agglomérés dans un périmètre relativement restreint et représentant une consommation de force motrice de 9.400 chevaux.

Comme les auteurs des précédents projets ils adoptent l'électricité pour la transmission de la force motrice engendrée par la station centrale à vapeur et ils donnent la préférence aux courants continus, par les raisons que nous avons expliquées précédemment et qui ont trait en particulier au bon et facile fonctionnement des machines réceptrices ou moteurs actionnés par ce genre de courants.

Un des premiers moyens d'économie dans l'établissement d'une station centrale de production de force est de prendre des unités peu nombreuses et très puissantes, qui donnent lieu à la dépense minima de vapeur et de combustible par cheval-heure engendré.

On a donc prévu six grandes machines à triple expansion où la

détente de la vapeur peut être utilisée d'une manière presque complète et qui, à la vitesse de 100 tours à la minute, peuvent donner chacune 2000 chevaux effectifs.

Ainsi cinq de ces puissantes machines suffiraient pour engendrer toute la force hydraulique du canal de Jonage.

Ces machines sont nécessairement à condensation, mais les condenseurs n'en font pas partie intégrante, de sorte que leur construction s'en trouve beaucoup simplifiée et les mouvements plus libres sont mieux équilibrés.

Deux condenseurs séparés reçoivent la totalité de la vapeur échappée des diverses machines; un moteur spécial actionne la pompe à air qui doit faire le vide dans chacun des condenseurs et la pompe qui refoule l'eau nécessaire à la condensation de la vapeur.

Les auteurs du projet font observer à ce sujet qu'il n'y a pas avantage à pousser trop loin le degré de vide dans les condenseurs. Il est vrai que la contre-pression et par conséquent la dépense de vapeur diminuent d'autant plus que le vide est plus parfait, mais la quantité d'eau froide nécessaire à la condensation et le volume à aspirer par la pompe à air, et, par suite, le travail des deux pompes augmentent très rapidement de manière à compenser et au-delà l'économie réalisée.

Il y a donc un degré de vide au delà duquel toute augmentation absorberait de nouveau une partie du travail gagné par la condensation.

Chaque grande machine à vapeur de 2000 chevaux actionne deux dynamos système Desrozières de 1000 chevaux donnant normalement à la vitesse de 100 tours minutes un courant de 700 ampères à la tension de 1000 volts.

Ces dynamos sont réunies deux à deux en série, de sorte que la tension entre leurs balais extrêmes est de deux fois 1000 volts.

Cette énergie est transmise par un réseau à trois fils, avec la tension de 2000 volts pour la distribution de force aux établissements industriels et à trois stations secondaires qui transforment le courant reçu en courant à basse tension et le distribuent en ville par un réseau spécial également à trois fils aux diverses installations d'éclairage.

Ces stations secondaires destinées seulement à la production des courants de lumière sont d'une installation beaucoup plus simple et plus économique que les stations centrales ordinaires, elles n'exigent que peu de place et peuvent être établies n'importe où, dans les sous-sols par exemple, sans incommoder le voisinage. Elles ne comportent en effet ni chaudières, ni moteurs à vapeur, mais simplement des transformateurs qui modifient la tension du courant et des accumulateurs qui peuvent emmagasiner l'énergie ainsi transformée et produite pendant le jour, pour la distribuer ensuite dans la soirée.

Les frais d'installation de la station centrale sont évalués à 5.400.000 francs y compris, une somme de 585.000 francs pour un réseau de 20 kilomètres de câbles conducteurs. La dépense afférente aux canalisations est beaucoup moindre que dans le projet précédent, qui distribuait d'ailleurs une puissance double, par suite notamment de l'agglomération des usines desservies dans une partie limitée de la ville.

Le capital de premier établissement de station centrale et de canalisation s'élève ainsi à 574 francs par cheval pour les 9.340 chevaux distribués.

Pour les frais d'exploitation, les auteurs comptent 4 pour 100 pour l'intérêt du capital, un amortissement de 2 pour 100 sur les bâtiments et terrains, de 6 pour 100 sur les chaudières et machines de 10 pour 100 sur les machines électriques.

En ce qui concerne la dépense de combustible, ils admettent un rendement de 6 kg. 7 de vapeur par kilogramme de charbon et une consommation moyenne de 6 kilogrammes de vapeur par cheval

avec un prix moyen de 13 fr. 50 par tonne de combustible rendue à l'usine. Dans ces conditions les frais annuels d'exploitation s'élèvent en totalité à 1.216.000 francs, ce qui correspond au prix de 4.8 centimes les dix hectowatt-heures ou à 3.52 centimes le cheval électrique rendu chez les abonnés.

Il faut encore tenir compte des frais relatifs à l'établissement des machines réceptrices chez les abonnés si l'on veut comparer la distribution par moteurs électriques recevant l'énergie d'une station centrale avec l'emploi direct des moteurs à vapeur dans chaque usine.

On trouve alors, suivant la puissance des moteurs électriques considérés, variant de 10 à 500 chevaux que le prix de revient total du cheval-heure fourni par le récepteur électrique varie de 0 fr. 095 à 0 fr. 044.

Pour l'emploi direct des moteurs à vapeur les prix correspondants sont de 0 fr. 106 à 0 fr. 036.

Les divers chiffres obtenus démontrent qu'on n'aurait aucun avantage à remplacer les moteurs à vapeur directs par des moteurs électriques recevant leur énergie d'une station centrale dès que les moteurs atteignent une puissance comprise entre 100 et 200 chevaux.

En dessous de cette puissance la distribution de force par usine centrale est plus économique surtout pour les petits moteurs qui peuvent se passer d'une surveillance active et n'exigent que des frais de service insignifiants.

Il ressort en définitive de cette étude que les divers projets élaborés en vue de la situation spéciale d'une ville industrielle comme Mulhouse, ne pouvaient apporter une amélioration sensible dans le coût du cheval-heure pour l'industrie de cette ville. La centralisation de la production de l'énergie n'est en effet réellement avantageuse que dans le cas où cette énergie doit être morcelée pour ainsi dire afin d'être distribuée à de nombreux moteurs à faible puissance. Un propriétaire d'usine déjà installé n'aura même intérêt à abandonner son matériel pour le remplacer par des moteurs électriques recevant leur énergie d'une station centrale que si la puissance de ses moteurs est inférieure à 50 chevaux.

Remarquons encore que les prix établis dans cette étude s'appliqueraient à l'installation d'une station centrale d'énergie par un syndicat d'usiniens se partageant la force entre eux au prix net de revient, sans prélèvement d'aucun bénéfice ni dividende. Si au contraire la force était distribuée par une Compagnie spéciale, ayant à distribuer des dividendes à ses actionnaires, il faudrait majorer d'autant les prix de vente aux usiniens. Dans ce cas, l'avantage économique des stations centrales n'apparaîtrait plus que pour la distribution limitée aux moteurs inférieurs à dix chevaux.

R. B.

LES ABATTOIRS

Enfin ! cette éternelle question des abattoirs semble entrer dans une phase décisive.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 7 octobre, a définitivement pris une résolution conforme aux vœux de la population lyonnaise, malgré les vives résistances d'un certain nombre de nos conseillers.

Il faut, tout d'abord, féliciter grandement M. Augagneur dont l'énergique et éloquente intervention a permis cet heureux résultat.

Ses propositions, qui ont été adoptées par 23 voix contre 19, se résument dans l'ordre du jour suivant :

« L'Administration est invitée à présenter immédiatement au Conseil un projet d'emprunt de 8 millions qui sera gagé sur les taxes perçues dans les abattoirs.

« Cet emprunt sera consacré à l'établissement d'un marché unique aux bestiaux dans le quartier de la Mouche, à la construction d'un abattoir contigu dans le quartier de la Mouche; aux réparations indispensables dans l'abattoir de Vaise.

« Les plans et devis de ces travaux seront joints au projet d'emprunt. »

Avant d'examiner les conséquences de cette solution définitive, résumons en quelques mots les débats de cette séance mémorable.

M. LAVIGNE, rapporteur de la question des abattoirs, a commencé par examiner les anciens projets étudiés par la Municipalité, puis il a développé les grandes lignes de la proposition nouvelle de la Commission, et a terminé en présentant les conclusions ci-dessous :

Première partie. — Pour amélioration, agrandissement, constructions nouvelles à l'abattoir et au marché de Vaise et prolongement des rues Saint-Pierre-de-Vaise et des Tuileries, demande de crédit de 1.868.165 fr.

Pour réparations à l'abattoir de Perrache demande de crédit de 100.000 francs.

Deuxième partie. — Il y a lieu de procéder à l'acquisition par expropriation des terrains destinés à la construction de l'abattoir de la Mouche, sur l'emplacement choisi par la Commission.

Troisième partie. — La perception des nouvelles taxes sera faite comme précédemment à titre de consignation aux barrières de la Ville, par les employés de l'Octroi.

L'Administration est autorisée à prendre toutes les mesures utiles, à l'effet de transférer le bureau d'Octroi de Gorge-de-Loup dans l'un des pavillons du marché aux bestiaux.

Les tueries particulières continuent à être absolument interdites.

L'Administration est autorisée à négocier un emprunt gagé sur le produit des taxes d'abatage et destiné à couvrir les dépenses nécessitées par les améliorations des abattoirs de Vaise et de Perrache, et l'acquisition des terrains de la Mouche destinés à l'abattoir nouveau.

Les nouvelles taxes seront en vigueur jusqu'au jour où les sommes empruntées pour cette destination auront été amorties.

L'emplacement choisi par la Commission pour l'abattoir de la Mouche diffère de celui de l'Administration qui adopte du reste le nouveau choix. Il est limité par le chemin de Gerland à l'Est, le chemin Debourg au Nord, le chemin des Culattes à l'Ouest, et au Sud par une voie à ouvrir le long de la propriété Chappet.

Ces conclusions, vivement critiquées par MM. COLLIARD et HEMMEL, n'ont pas trouvé beaucoup de défenseurs. Après quelques paroles des partisans du *statu quo*, M. AUGAGNEUR a combattu le rapport de M. LAVIGNE avec son éloquence habituelle et son argumentation précise; dès ce moment, la partie était gagnée par le quartier de la Mouche.

Dans son discours, résumant fort bien l'état réel de cette affaire, l'honorable conseiller du deuxième arrondissement s'est inspiré des véritables intérêts de la population lyonnaise.

En attendant de pouvoir reproduire *in extenso* ce discours, nous en donnons ci-dessous un compte rendu succinct que nous empruntons à l'*Express*.

« Il ne faut pas rééditer les vieux débats, dit M. AUGAGNEUR en débutant, et empêcher, par de mesquines querelles, la question des abattoirs d'avoir une solution nette.

Il y a dans cette affaire une lutte de quartier. Vaise ne veut pas d'abattoir à la Mouche et ce dernier quartier veut son abattoir. Et c'est cette querelle entre les deux quartiers rivaux qui a retardé la solution de la question.

L'orateur est de l'avis de M. Colliard, le rapport est fait en l'air et notamment en ce qui concerne les terrains à acheter à la Mouche, les chiffres ne sont pas fixés. Le rapporteur a fait preuve d'un tel esprit d'indécision que le Conseil ne peut rien prendre de ses conclusions. Et cela s'explique par l'idée arrêtée qu'il avait de sacrifier les intérêts des habitants de la Mouche au profit de ceux de Vaise.

Ce n'est pas l'abattoir de la Mouche qui est visé, c'est le marché aux bestiaux qu'on ne voudrait pas y voir établir et ce ne sont point les habitants de Vaise qui s'y opposent, c'est une corporation très puissante qui veut conserver les privilèges dont elle a joui à tort jusqu'à ce jour.

Ce sont les commissionnaires en bestiaux qui se sont arrangés de telle façon que les éleveurs ne peuvent en aucun cas se passer de leur intermédiaire. Ils ont tout accaparé, les hôtels leur appartiennent ou leur sont loués, si bien qu'il n'existe plus à Vaise aucun entrepôt, où les bestiaux puissent être remisés, qui ne soit la propriété de cette corporation.

Les intermédiaires font la pluie et le beau temps et contribuent par leurs agissements à augmenter le prix de la viande, et ce sont les consommateurs, c'est-à-dire les habitants de tous les quartiers, qui souffrent de cet état de choses.

Il s'agit donc de savoir si les intérêts particuliers de cette corporation doivent passer avant l'intérêt général.

D'autre part, si avant de décider la conservation de l'abattoir de Vaise, on avait consulté une Commission d'hygiène, des médecins, des hommes de science, tous se seraient prononcés pour sa suppression. On n'établit pas un abattoir en amont d'une ville pour que tous ses résidus contaminent les eaux d'une rivière qui la traverse.

Mais enfin, à défaut d'un abattoir unique, il faut un marché unique, et ce marché doit être à la Mouche.

L'emplacement, là, est considérable. On pourra construire de vastes écuries, de nombreux entrepôts dans lesquels les éleveurs pourront placer leurs bestiaux. Ils n'auront plus à recourir aux commissionnaires; partant, leurs frais étant diminués d'autant, ils pourront vendre à meilleur prix, d'où profit pour le consommateur.

Enfin, avec un marché unique, on ne courra pas le risque d'avoir des prix différents dans les cours.

En terminant, M. AUGAGNEUR dépose l'ordre du jour indiqué au début de cet article et résumant ses propositions.

M. GAILLETON prend ensuite la parole en déclarant qu'il n'est pas absolument de l'avis du rapporteur, mais qu'il n'adopte pas non plus l'avis de M. AUGAGNEUR.

Le maire dit que si l'Administration n'a pas présenté des conclusions fermes, c'est que le Conseil lui-même ne s'est pas nettement prononcé.

Il a du reste parfaitement fixé à 200.000 mètres carrés l'espace de terrain qu'il faudrait acquérir à la Mouche pour la construction de l'abattoir.

Il faudrait nommer une Commission technique qui étudierait un avant-projet. On voterait à titre provisoire un emprunt de deux millions qui seraient affectés: 900.000 francs à l'agrandissement et aux réparations de l'abattoir de Vaise; 100.000 francs aux réparations de l'abattoir de Perrache et un million à l'achat de terrains à la Mouche.

En passant M. Gailleton fait part d'une proposition faite par le syndicat de la boucherie qui demande le fermage des abattoirs moyennant une redevance annuelle de 420.000 francs. Après la première année les bénéfices seraient partagés entre le syndicat et la ville.

Cette proposition sera étudiée.

M. COLLIARD dit que le Conseil municipal ne veut rien de provisoire, et qu'il faut en finir.

Une discussion s'engage ensuite entre M. GAILLETON et M. AUGAGNEUR. Ce dernier croit que l'Administration est de son avis, qu'elle veut un marché unique, et place ce marché à la Mouche. Il la met en demeure de se prononcer.

M. GAILLETON se déclare partisan de deux marchés.

M. BRUYAS appuie la proposition du maire.

M. LAVIGNE perd son procès en le voulant trop bien plaider. Il prend à partie M. Augagneur combat les arguments de son adversaire. Il dit que rien ne justifie la proposition de M. AUGAGNEUR, qu'il n'a apporté aucune étude sérieuse à l'appui de sa thèse, etc. Il ne veut pas que M. AUGAGNEUR arrache les pensées de derrière la tête de M. le maire.

M. AUGAGNEUR demande la clôture, la mise aux voix de son amendement et l'appel nominal.

M. GAILLETON déclare la discussion close et met la proposition Augagneur aux voix. Le dépouillement donne : Pour l'adoption, 23 voix ; contre 19.

La proposition Augagneur est adoptée.

Ont voté pour : MM. Bessières, Debolo, Rive, Bonnard, Valensaut, Bouvier, Bœuf, Coquet, Bedin, Masson, Florent, Régodia, Rousset, Rivière, Charbonnier, Robin, Affre, Colliard, Hemmel, Augagneur, Penelle, Vignet, Chavent.

Ont voté contre : MM. Chevillard, Berney, Lavigne, Brizon, Gailleton, Bruyas, Thevenet (Paul et Louis), Montvert, Grinand, Clatel, Rieublanc, Rossigneux, Bouillin, Mille, Ballet-Gallifet, Despeignes, Arnoud et Serin.

A la proclamation des résultats du scrutin, M. LAVIGNE se lève et déclare se laver les mains de cette affaire en laissant toute la responsabilité de ce qui pourra se produire à M. AUGAGNEUR.

Ce dernier déclare qu'il accepte cette responsabilité.

Espérons maintenant qu'on ne tardera pas à passer des paroles aux actes.

SINÉD.

P. S. Pour compléter ces renseignements, nous croyons utile de reproduire ci-dessous un intéressant article paru sous le pseudonyme de BELLÈVRE, du *Lyon Républicain*, examinant les conséquences du vote récent de nos conseillers.

Notre confrère démontre, avec sa compétence habituelle, que les propositions adoptées sont parfaitement réalisables. Nous nous associons pleinement à ses conclusions qui sont conformes aux idées si souvent émises par la *Construction lyonnaise*. N. D. L. R.

Cette éternelle, insoluble question des abattoirs et marché aux bestiaux est enfin tranchée définitivement. Et ce qui n'arrive pas toujours, à la fin de discussions longues et passionnées, la résolution est la plus satisfaisante, la plus logique qui ait pu être choisie. Jusqu'ici, chaque fois qu'au conseil municipal, l'affaire était venue en délibération, un vote s'en était suivi. Mais ce vote avait toujours été stérile, parce qu'il était un compromis entre la raison absolue et les intérêts de quelques-uns. La raison pure a enfin triomphé.

Aujourd'hui, nous avons un marché aux bestiaux à Vaise, un abattoir à Perrache. La suppression de l'abattoir de Perrache est depuis longtemps résolue. Le vote du Conseil municipal décide qu'il y aura désormais un marché à la Mouche pour remplacer celui de Vaise dont la disparition s'impose ; un abattoir à la Mouche, contigu au marché, pour compenser la démolition de celui de Perrache ; enfin, l'abattoir de Vaise subira les réparations indispensables à son fonctionnement.

J'ai trop souvent ici démontré la nécessité des mesures adoptées par le Conseil municipal pour que j'y revienne à nouveau. Les intérêts hygiéniques et économiques de la Ville exigent impérieusement le déplacement du marché de Vaise et son transfert à la Mouche, ainsi que la réduction progressive des opérations exécutées à l'abattoir de Vaise. Que ce transfert lèse les intérêts de certaines corporations, de certains propriétaires, je ne le nie pas ; mais ce sont là des faits d'importance accessoire. Que ces intéressés directs se démènent, se plaignent, je le comprends parfaitement. Ce que je ne comprendrais plus, ce serait que cette agitation et ces plaintes pussent émouvoir une assemblée ou une administration municipale, dont le devoir est de faire prévaloir envers et contre tous les intérêts généraux : c'est-à-dire de les défendre, sans trêve et sans merci, contre l'égoïsme des appétits particuliers. Sur les 438.000 habitants de Lyon, nous sommes 436.000 au moins qui avons un intérêt primordial à voir l'abattoir et le marché à la Mouche ; les 2000 opposants auraient-ils la prétention de nous faire la loi ? Et quand je dis 2000, j'exagère beaucoup.

Ce n'est pas tout de décider l'installation de nouveaux abattoirs et marché. Il faut trouver l'argent nécessaire pour l'acquisition des terrains et des constructions. La Ville, bien entendu, ne les possède pas actuellement dans ses caisses ; un emprunt est nécessaire et le Conseil municipal a décidé, en principe, de se procurer par ce moyen environ 8 millions.

L'emprunt destiné au marché et aux abattoirs ne pèsera pas d'une once sur nos ressources ordinaires. Ce sera en quelque sorte un acte financier hors budget, ne grevant pas plus nos charges que le service des rentes d'une donation avec affectation spéciale. Supposez qu'un bienfaiteur nous lègue 8 millions pour acheter des objets d'art ou en faire exécuter par les artistes lyonnais, avec la rente du legs, les 300.000 francs dépensés ainsi chaque année n'enlèveraient pas un centime à la caisse municipale, restée en dehors de l'affaire, et qui continuerait à être pauvre ou riche comme devant. La situation est exactement la même pour les abattoirs.

D'après des relevés fournis par la compagnie concessionnaire des abattoirs actuels, relevés n'exagérant pas les bénéfices, les recettes moyennes annuelles sont de 620.000 francs.

La Compagnie arrive, le 10 décembre 1893, au terme de sa concession. Ce jour-là la Ville prend, si elle le veut, la gestion des abattoirs et les recettes. Entre les mains de la Ville, un calcul, que je ne veux pas reproduire ici, et qui n'est qu'approximatif, montre que le bénéfice net de l'exploitation sera annuellement de 500.000 francs. En soustrayant de cette somme celle représentant la location payée par la Compagnie à la Ville pour l'occupation de l'abattoir de Perrache, propriété communale, les bénéfices annuels, seront encore de 380.000 francs au moins.

Voilà un avenir séduisant : malheureusement c'est un simple mirage. En face de ce boni de 380.000 francs, la première idée qui surgit est celle de l'utiliser aux besoins généraux de la Ville. Au lieu de construire à grands frais des abattoirs et un marché neufs, pourquoi ne pas se borner et s'arrêter simplement aux améliorations urgentes ; nous avons vécu jusqu'ici avec nos abattoirs de Vaise et de Perrache, nous pouvons bien patienter encore et jouir un peu de nos rentes.

C'est malheureusement impossible. Ou nous faisons du neuf, ou nous ne touchons rien, ainsi l'exige la loi.

Un décret de 1864, signé par Napoléon, à Vichy, pendant une de ses cures, décide d'une façon formelle, que les communes ne peuvent retirer des bénéfices de leurs abattoirs. Dès que le capital dépensé à les créer, est amorti, les taxes doivent être abaissées de telle sorte qu'elles ne représentent plus que les frais d'entretien et d'exploitation.

L'amortissement du coût des abattoirs actuels se termine le 10 décembre 1893. Jusqu'à ce jour les droits d'abatage sont fixés ainsi : bœuf 5,30 ; veaux 0,80 ; moutons, 0,30 ; porcs, 2,275, donnant chaque année une recette totale de 450.000 francs environ. Le 11 décembre, le capital sera complètement amorti. Ce jour-là, sur la réclamation des intéressés : bouchers, charcutiers, tripiers, réclamation qui sera certainement accueillie, les taxes devront être réduites pour ne plus équivaloir qu'aux frais d'entretien des abattoirs ; de 450.000 francs, elles peuvent tomber à 100 ou 150.000 francs. J'avais donc raison de dire que les bénéfices, échéant à la Ville par la disparition de la Compagnie concessionnaire, ne sont qu'un mirage.

Dans ces conditions, qu'y avait-il à faire ? Le premier système consiste à accepter la situation et à abaisser les taxes d'abatage. Le public, pensent quelques-uns, bénéficiera d'une diminution du prix de la viande, puis-que certaines charges des bouchers seront allégées. Nouveau mirage ! Rien d'abord ne forcera les bouchers à une réduction, et nous savons tous que les commerçants se hâtent peu de faire profiter leur clientèle des abaissements du prix de revient. D'ailleurs, il leur serait difficile d'être généreux. La taxe d'abatage est fixée par tête : un bœuf donnera 300 kilogrammes de viande nette, une mauvaise vache en fournira 120 ; les 300 kilogrammes et les 120 kilogrammes, à l'étal du boucher, seront frappés d'une taxe égale. Comment le boucher, acquéreur du bœuf de 300 kilogrammes, tiendra-t-il compte à la ménagère achetant 250 grammes de viande, de la détaxe d'abatage ? Pour ces 250 grammes, l'économie est la somme impayable et impondérable de 0 franc 004 millimes ? L'abaissement des taxes ne profiterait donc qu'aux intermédiaires.

D'autre part, afin de compenser la location que lui paye la Compagnie pour l'abattoir de Perrache, somme de 136.000 francs qui va disparaître de son budget, la ville se proposait d'élever les droits de place et d'attache sur le marché. Ces nouvelles taxes qui les payerait ? Indirectement le boucher. Ce serait sa justification encore plus complète pour maintenir la viande au prix le plus haut.

La question se pose donc ainsi : la ville étant obligée d'abaisser les taxes d'abatage, ces réductions ne pouvant profiter aux consommateurs, l'intérêt de tous est de les conserver en les employant à améliorer et transformer notre système d'abattoirs et de marché.

Tous frais payés, les recettes atteindront 350.000 francs environ par an. Avec une annuité de 350.000 francs, on peut emprunter 9.988.600 fr., au taux de 3,50 pour 100, remboursables en 40 ans.

J'avais donc raison de dire qu'un emprunt de 8 millions peut se réaliser, sans que personne s'en aperçoive, sans que personne ni boucher, ni consommateur, ait à payer 1 centime de plus qu'à l'heure actuelle.

Et, en terminant, je peux bien déclarer qu'aucune opération n'aura valu celle-là. Sans charges nouvelles pour personne, je le répète, l'hy-

giène publique de la ville et de la région sera grandement améliorée, et les ouvriers verront 8 à 9 millions de travaux leur échoir.

Par une évolution fatale résultant de l'indépendance plus grande du marché, de l'extension du commerce de la cheville, des manipulations plus économiques, le prix de la viande s'abaissera.

Enfin la ville y trouvera des ressources, car il est sans exemple qu'une entreprise d'abattoirs n'ait pas donné plus que les annuités d'amortissement. L'accroissement de la population amène les bénéfices, puisque le nombre des animaux abattus augmente, c'est-à-dire les recettes, alors que les frais d'amortissement restent fixes.

La question se résume dans cette proposition, qui a un air de paradoxe en étant cependant l'expression rigoureuse de la vérité; le seul moyen pour la ville de retirer quelque chose des abattoirs, c'est d'emprunter pour les reconstruire.

BELLIÈVRE.

LE QUARTIER DE LA MOUCHE ET LES NOUVELLES ARTÈRES

Le vote récent du Conseil municipal attire tout naturellement l'attention sur le quartier de la Mouche.

Cette partie de la ville si délaissée jusqu'à ce jour devra subir une transformation complète.

Tout est à faire dans cette vaste étendue : aucun tracé de voie publique n'existe encore, et, si l'on n'y prend garde, les créations forcées de l'avenir seront plus difficiles et plus onéreuses.

La plus élémentaire prévoyance exige que dès aujourd'hui on se préoccupe de cette question; la *Construction Lyonnaise* a maintes fois appelé, à ce sujet, l'attention des pouvoirs publics.

Certains de nos confrères ont insisté sur la nécessité d'un programme d'amélioration concernant le III^e arrondissement en général et le quartier de la Mouche en particulier.

Tout récemment encore, *l'Express* exposait les considérations suivantes :

L'abattoir et le marché aux bestiaux entraînent avec eux la construction d'une quantité d'auberges, d'écuries, de hangars, de restaurants, de cafés, etc., etc., qu'emplissent constamment une foule de commissionnaires, de bouchers, d'éleveurs et d'emboucheurs, d'intermédiaires de toutes sortes.

Lorsque tout ce personnel fixe ou ambulancier aura pris la direction de la Mouche, il faudra bien qu'on lui procure des voies de communication et si la Municipalité est prévoyante elle s'en préoccupera avant que les terrains aient acquis une valeur ruineuse pour les deniers publics.

La première percée qui s'impose est le prolongement de l'avenue de Saxe, depuis la gare de la Guillotière jusqu'aux *Rivières*, sur les bords du Rhône en face d'Oullins; cette avenue doit aboutir à un pont que l'on construirait sur le Rhône entre la Mouche et cette dernière localité. Elle constituerait depuis le parc de la Tête-d'Or jusqu'au fond du quartier de la Mouche une des plus belles voies urbaines qui se puissent voir.

Une seconde artère réclamée par le public du III^e arrondissement est le prolongement du cours de la Liberté, de la place du Pont à l'entrée de la gare des marchandises de la Guillotière, point où il se souderait à l'extrémité actuelle de l'avenue de Saxe. Ce prolongement du cours de la Liberté, qui est actuellement l'une des voies les plus fréquentées et les mieux bâties de la ville, en ferait une artère directe de la gare de la Guillotière au centre de la ville.

Chacun peut s'apercevoir que toute voie de communication directe entre ce point et le centre de la cité lyonnaise manque absolument jusqu'ici.

A l'aide de ces deux voies nouvelles, on donnerait un débouché très suffisant à la circulation de plus en plus active qui se produit dans ce quartier.

A cette heure, les percées nouvelles n'auraient à renverser que des masures, des hangars industriels, fort peu d'immeubles importants. Mais, pour Dieu, qu'on se hâte si l'on ne veut pas trouver sur sa route des maisons à six étages, toutes neuves, qui rendront l'opération sinon tout à fait impossible, au moins extrêmement onéreuse.

Si, comme dit l'aphorisme, gouverner c'est prévoir, l'occasion est bonne pour nos administrateurs de montrer leurs capacités.

Cette dernière artère a été réclamée pour la première fois par la *Construction Lyonnaise*, dans son numéro du 1^{er} mars 1891, et nous constatons une fois de plus que nos observations, d'accord avec celles de notre confrère, sont conformes aux vœux de la population lyonnaise.

Nous faisons remarquer, dans le numéro précité, qu'on ne pourrait peut-être pas prolonger en ligne droite le cours de la Liberté.

En effet, le prolongement direct rencontrerait l'avenue de Saxe vers les deux tiers, environ, de la section comprise entre le cours Gambetta et l'avenue des Ponts. Or, ce tracé ne répondrait pas au besoin réel, attendu que l'importance principale de cette nouvelle voie serait surtout de relier directement la gare de la Mouche avec la place du Pont, à la Guillotière, nœud central de toute la circulation active du III^e arrondissement. De plus, le prolongement en ligne droite nécessiterait de grands remaniements dans les constructions existantes, nous avons pu nous en convaincre d'après l'étude faite par un de nos collaborateurs.

Il est donc probable qu'un examen approfondi imposera la jonction directe, depuis l'avenue des Ponts du Midi, à l'extrémité de l'avenue de Saxe, jusqu'à la place du Pont, par une légère déviation de la nouvelle artère.

Pour réaliser cette création, on aura le choix entre deux façons de procéder. La première, celle qu'il ne faudra accepter qu'à défaut de toute autre combinaison, consiste à laisser à la Municipalité le soin de conduire à elle seule l'opération.

La deuxième consisterait à laisser agir l'initiative privée, la Ville intervenant au point de vue administratif, ce qui serait indispensable, et apportant son concours financier dans la limite des charges imposées par sa prise de possession des nouvelles voies publiques.

Nous préférons de beaucoup cette dernière solution à la condition de restreindre, ainsi que nous venons de le dire, l'intervention de la Ville. Il faut, à tout prix, éviter le retour de ces combinaisons, mixtes, analogues à l'affaire de la rue Grôlée, qui obèrent largement nos finances sans pour cela avantager outre mesure les concessionnaires.

Si l'administration adoptait cette manière de voir, il est certain qu'on formerait facilement dans Lyon une Société pour entreprendre le prolongement du cours de la Liberté. Les capitaux ne manquent pas, dans notre cité, et l'on peut dire qu'ils afflueraient pour une entreprise pareille; il suffit, pour s'en convaincre, de songer aux sommes énormes que l'on emploie, et que l'on destine encore, aux constructions de la rive gauche, notamment la portion comprise entre l'avenue des Ponts et le cours Gambetta.

Il suffirait, pour engager davantage l'initiative privée à s'occuper de cette affaire, de décider une fois pour toutes la création d'une gare à la Mouche, de voter définitivement un crédit spécial pour l'établissement d'un grand square sur les terrains remblayés de l'ancien fort du Colombier, de promettre l'édification, sur la nouvelle artère, d'une des deux futures mairies du troisième arrondissement, et, enfin, de réserver à cette belle voie des constructions monumentales qui pourront être projetées dans l'avenir. Mais si la Ville voulait conserver le privilège de créer à elle seule la nouvelle artère, il n'y aurait, à notre avis, qu'un moyen à employer.

Ce serait de procéder à ses frais, à l'expropriation des immeubles compris dans le tracé, et de revendre aux enchères les espaces disponibles pour les nouvelles constructions. Elle devrait, cependant, prendre certaines dispositions pour empêcher l'accaparement, à bas prix, de tout ou partie des surfaces en vente; pour cela, elle devrait morceler en lots convenablement déterminés.

Nous sommes persuadés que cette manière de faire ne serait pas trop onéreuse pour la Ville; d'ailleurs, une Commission compétente pourrait faire l'évaluation d'une façon suffisamment précise pour éclairer le Conseil municipal.

Dans tous les cas, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de s'occuper dès aujourd'hui de la question, et de se décider vite avant qu'il ne soit trop tard.

Quant au prolongement de l'avenue de Saxe, depuis l'avenue des Ponts jusqu'au delà du chemin de fer, vers le Sud, il peut se faire de suite, car il n'est pas de nature à entraîner de grandes dépenses, mais, pour profiter des prix de terrains actuels, relativement bas, il ne faut pas attendre trop longtemps.

Le plus simple serait de considérer cette question comme dépendante de la construction des nouveaux abattoirs et marché à la Mouche, et de ne pas faire l'une sans l'autre.

Nous espérons que nos édiles auront à cœur d'étudier sérieusement et vivement la solution de ces diverses affaires. S.

LES
PALAIS COLONIAUX A L'EXPOSITION

LE PAVILLON DE L'ALGERIE

On sait que la Direction de l'Exposition lyonnaise de 1894 a décidé la construction de trois palais coloniaux destinés à servir de cadre aux expositions spéciales de l'Algérie, de la Tunisie et du Tonkin, tout en offrant aux visiteurs un spécimen de l'architecture caractéristique de ces diverses contrées.

Ces travaux ne sont plus seulement à l'état de projet, ils sont au contraire en pleine exécution et tellement avancés que si l'on ne peut encore juger de l'effet définitif, on se rend compte, du moins, de la disposition générale et des grandes lignes de ces constructions.

Les trois palais sont échelonnés, à partir de l'entrée principale du Parc sur la rive occidentale du lac de la Tête-d'Or.

Le premier que l'on voit en entrant est le pavillon de l'Algérie qui présente sa façade principale tournée vers le Sud. Cette orientation et l'emplacement choisi pour le principal ouvrage d'architecture coloniale nous paraissent d'une conception très heureuse car on ne pouvait mieux faire que d'offrir aux premiers regards des arrivants ce monument, représentant matériel de notre plus belle colonie, comme introduction à notre Exposition lyonnaise.

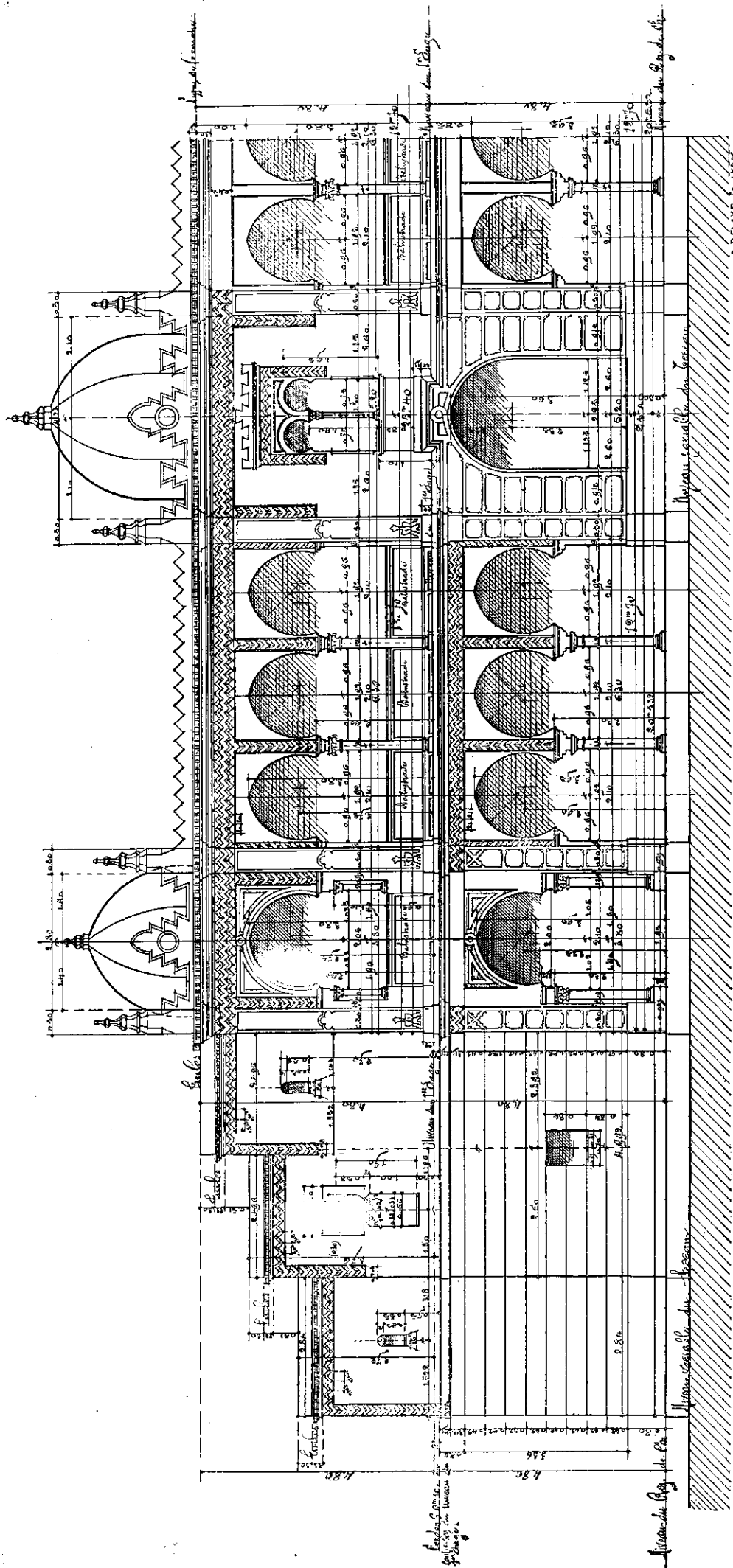
Il est facile de se rendre compte de ce que sera cet ouvrage une fois achevé et de se faire une idée exacte de la distribution intérieure par les dessins d'exécution que nous publions aujourd'hui et qui nous ont été obligeamment communiqués par MM. Bouilhières et Teyssie les habiles architectes lyonnais chargés de l'édification des palais coloniaux.

Le plan général est combiné d'une façon très ingénieuse en vue d'arriver à ce double résultat utilitaire et artistique à la fois, de satisfaire aux exigences matérielles de l'exposition des produits algériens et de donner au cadre de cette exposition la couleur locale, le caractère oriental qui lui convient.

L'ensemble peut donc être envisagé comme un vaste rectangle formé de quatre galeries surmontées des arcs rentrants en fer à cheval caractéristiques du style arabe, la cour intérieure disposée en jardin est ornée d'une fontaine au centre suivant la coutume orientale, tandis que les trois Halls de l'Exposition viennent se rattacher extérieurement à chacune des galeries latérales et à celle qui forme le fond de la cour.

Il résulte de cette disposition que chacune des façades intérieures de ces galeries constitue la façade même de l'un des trois Halls d'exposition et que le visiteur ne pénétrera dans ces enceintes qu'en passant sous les arcades mauresques qui règnent sur toute leur longueur.

Le grand hall du fond de la cour dont notre dessin en plan ne représente qu'une

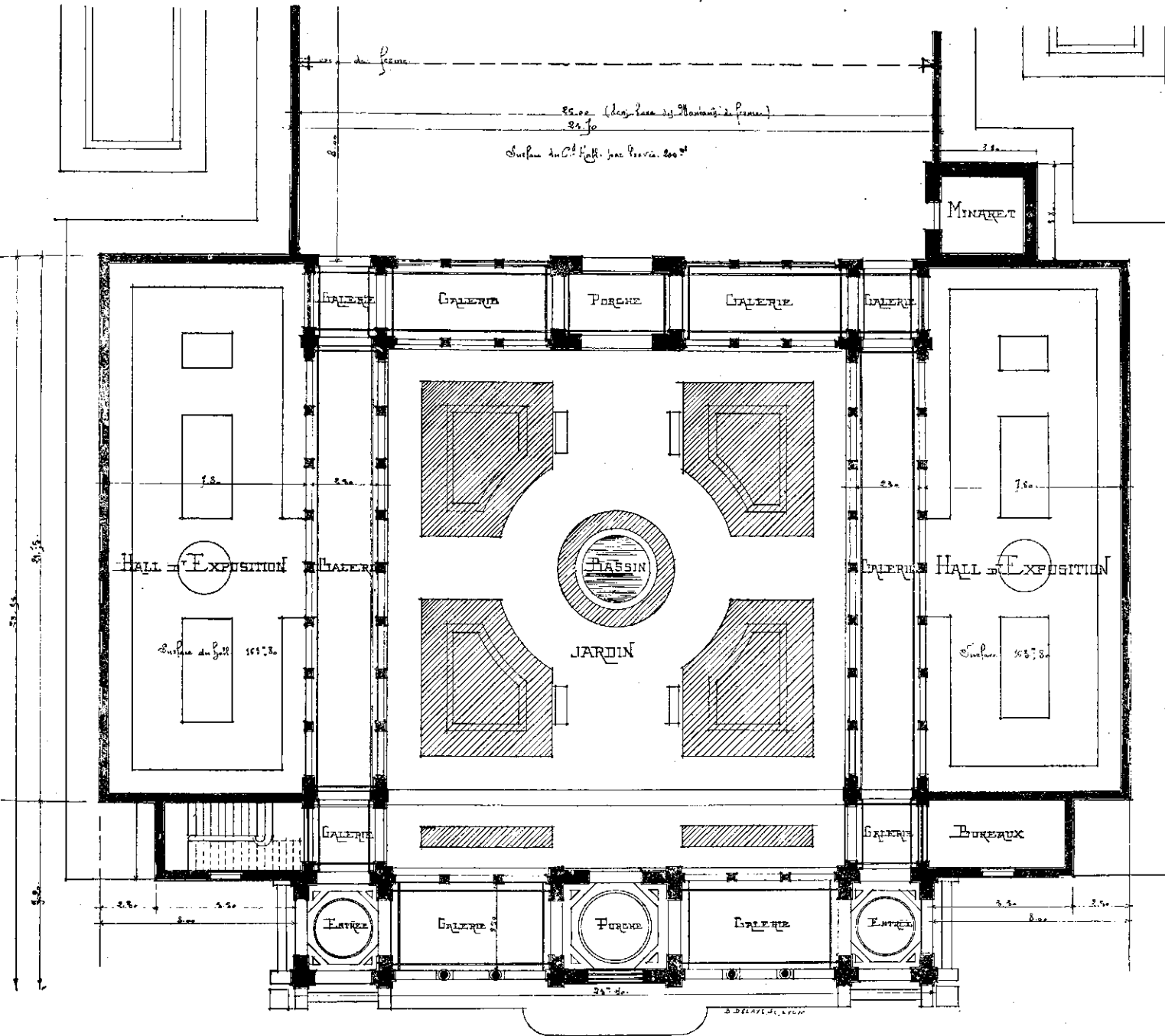


EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGERIE. — FAÇADE PRINCIPALE

partie a 25 mètres de largeur et 32 mètres de longueur couverts par quatre travées de 8 mètres de large.

La façade principale qui donne accès dans le jardin présente, comme on le voit sur notre élévation, deux galeries de colonnades superposées, elle est ornée de deux portes latérales et d'un porche central encadrés par des pilastres qui s'élèvent jusqu'au toit,

découpant ainsi trois pavillons qui se détachent sur le plan général de la façade. Ces pavillons sont surmontés de dômes qui s'enflent en forme de bulbe suivant la forme favorite de ces constructions. Le tout est dominé par la tour carrée ou minaret dont la plateforme crénelée, portée à 18 mètres de hauteur est surmontée d'un pavillon central.



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGÉRIE. — PLAN GÉNÉRAL.

L'ensemble est bien réussi comme proportions et comme style ; ces arcs outrepassés, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui deviennent rentrants à la base pour se raccorder aux colonnes des galeries, ont un cachet oriental qui évoque bien dans l'esprit le turban cher à l'Islamisme. Le reste de l'édifice ne présente à l'extérieur, comme il convient aux constructions des contrées du soleil, que de grands murs sans orifices, car ne doit pénétrer dans l'habitation que le jour mitigé qui vient des cours intérieures.

Actuellement, on voit encore les dessous de la construction, le mâchefer noir des murailles et les arcades en charpente. Mais tout cela va disparaître sous une couche de staff d'un blanc éclatant.

Quant à l'ornementation, elle sera très sobre et ne se composera, comme on le voit sur le dessin, que de rangées de dentelures imbriquées, peintes en vert sur le fond blanc de l'ouvrage.

Il ne faut pas s'attendre en effet à voir apparaître sur les murs du pavillon d'Algérie ce luxe oriental d'arabesques, ces courbes qui s'entrelacent dans un treillis dont la complication le dispute à la grâce et à l'harmonie des lignes, ni ces couleurs éclatantes où l'or se marie aux teintes rouges et bleues les plus vives, comme on peut en admirer un des plus beaux spécimens dans le palais de l'Alhambra.

Faire ainsi serait non seulement un luxe de dépenses inutiles et

intempestives, mais encore une faute artistique; car nous ne sommes pas sous le beau ciel d'Espagne, et ce qui là-bas doit paraître harmonieux et brillant, deviendrait ici dur, heurté et criard sous notre ciel brumeux. Une décoration simple et réservée, telle qu'elle a été conçue, sera mieux de mise dans le cas présent.

En terminant, nous ne pouvons que féliciter sincèrement les architectes qui ont su marier d'une manière aussi heureuse le style arabe avec les constructions appropriées aux besoins d'une exhibition moderne. Ajoutons que si le plan de l'ouvrage est bien conçu, les moyens d'exécution méritent également tous les éloges et l'on peut dire que les constructeurs ont su parfaitement concilier l'esthétique et l'économie qui doivent marcher de pair dans le domaine de l'Art industriel.

Dans nos prochains numéros, nous donnerons les dessins des galeries intérieures et les détails des principaux motifs de décoration.

POLLUX.

NOS SQUARES ET JARDINS

Le service de la voirie fait entreprendre en ce moment l'exécution d'une partie des travaux qui doivent réaliser la transformation complète de la place Morand.

Rappelons que ce projet consiste, en premier lieu, à créer deux promenades de 20 mètres de largeur, ornées de massifs de fleurs, dans l'axe du cours Morand, sur le parcours compris entre la fontaine monumentale et l'avenue de Noailles, en créant ainsi deux voies latérales que suivront les lignes de tramways.

Les bordures de la place Morand seront donc rectifiées de ce côté suivant l'alignement des trottoirs du cours Morand. Les deux chaussées qui divisent la place en quatre portions rectangulaires seront supprimées pour ne plus former que deux grands terrains, d'une seule volée, transformés en promenades et jardins.

La première partie seule de ces travaux sera exécutée cette année, le Conseil municipal ayant décidé de répartir sur trois exercices les dépenses dont le montant s'élève à 150.000 francs.

L'éclairage sera complété par une triple rangée de lanternes intensives, de chaque côté des chaussées latérales et sur l'axe du cours occupé par les nouveaux squares.

En même temps la place Saint-Clair prend un nouvel aspect. L'antique fontaine qui en faisait l'unique ornement a disparu pour faire place bientôt au monument de cet exquis poète lyonnais, Joséphin Soulayr. Le piedestal s'élèvera dans l'axe de la place, au centre de cinq pelouses, ornées d'arbustes et de corbeilles de fleurs. Quatre de ces massifs sont disposés latéralement et le cinquième en arrière du monument de manière à ce que l'ensemble puisse se détacher sur un fond de verdure masquant les lignes des maisons.

On ne peut que féliciter grandement l'Administration municipale de la persévérance avec laquelle elle poursuit cette transformation de nos places arides et nues en jardins qui jettent ainsi leur note gaie dans la monotonie du paysage urbain et procurent, dans chaque quartier, aux familles ouvrières un lieu de délassement agréable et sain.

Par exemple, les amis du poète devront s'armer de patience avant de pouvoir contempler les traits du maître dans ce jardin et sans doute le piedestal du square Saint-Clair attendra longtemps son hôte, comme ceux du square Lafayette et du square de la Guillotière.

Si nous récapitulons, en effet, nous trouvons quatre piédestaux en attente à Lyon en comptant celui de la grande île. Si la perfection des œuvres est en rapport avec la lenteur de leur création, nous n'aurons certainement pas perdu pour attendre.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

21 octobre

Maison, 21, rue Richau. M. Balloffet, avoué, 13, rue des Augustins. Mise à prix, 10.000 francs.

Maison, 21, rue Richau. M. Balloffet, avoué, 13, rue des Augustins. Mise à prix, 10.000 francs.

Maison et constructions, 19, rue Gilibert, et 26, cours Suchet. Surface, 407 mètres. M. Peillon, avoué, 34, rue Mercière. Mise à prix, 20.000 francs.

Maison et jardin, 3, rue de l'Égalité, jardin. Surface, 1000 mètres. M. Bergeon, avoué, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 8.000 francs.

Constructions, 28-30, avenue de Noailles. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 8000 franc.

Propriété, 41, rue Besson-Basse (Montchat). Surface, 471 mètres. M. Bernoud, avoué, 32, rue de la République. Mise à prix, 2000 francs.

28 octobre

Maison, jardin clos de murs à Vassieux. Surface, 800 mètres. M. Sestier, avoué, 20, rue Longue. Mise à prix, 2000 francs.

Maison, impasse Belfort (Montchat). M. Bernoud, avoué, 32, rue de la République. Mise à prix, 200 francs.

Maison, cour, hangars, entre rue Pyramide, 77 bis, et rue du Souvenir. Surface, 250 mètres. M. Chaîne avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 5000 francs.

Maison et cour, 4, rue du Pavillon. Surface, 150 mètres. M. Fonbonne, avoué, 21, rue Ferrandière. Mise à prix, 500 francs.

29 octobre

Maisons et dépendances, 215, route de Vienne. Surface, 1000 mètres. M. Juveneton, notaire, à Venissieux. Mise à prix, 6000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de MM. BOULHÈRES et TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Rue Mazenod, angle nord-est, rue Duguesclin. Propr., M. Cabestan, rue de la République, 64; 6 octobre 1893.

Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.
Rue d'Alger. Propr., M. Janin, cours du Midi, 29; 29 septembre 1893.
Cabinet de MM. GROBOZ et CURNY, 65, rue de la République.
Rue Servient, angle de la rue Vendôme. Propr., M. Majoli, rue Mazenod, 26; 4 octobre 1893.

Cabinet de M. MOUCHON, rue Molière, 67.
Rue d'Aguesseau, 3 (exhaussement) Propr., M. Andrieux, rue Charpenay, 6; 3 octobre 1893.

Cabinet de M. (non désigné).
Rue Voltaire, près l'angle nord-ouest de la rue Servient. Propr., M. Bergeron, rue du Plat, 6; 29 septembre 1893.

Rue de la Gare, 2 (hangar). Propr., M. Malon, rue de la Gare, 2; 28 septembre 1893.

Rue d'Essling, 25. Propr., M. Chatelet, rue Paul-Bert, 122; 5 octobre 1893.

Angle des rues de Paris et Chinard (hangar). Propr., MM. Pignet et Cie, rue Saint-Cyr, 17; 5 septembre 1893.

Rue Boissac, 4 et 6. Propr., Dames du Sacré-Cœur; entrepr., MM. Jamot et Cie, rue du Plat, 15; 29 septembre 1893.

Chemin des Sablonnières. Propr., M. Brunier, chemin des Sablonnières; entrepr., M. Alexis, rue de Vendôme, 240; 28 septembre 1893.

Rue Du noir, angle de la rue Voltaire. Propr., M. Landon, rue Pierre-Corneille, 91; entrepr., M. Landon, rue Pierre-Corneille, 91, 3 octobre 1893.

Passage Cuzin (sur cour). Propr., M. Cuzin, passage Cuzin; entrepr., M. Fénélon, grande rue de Vaise, 37; 4 octobre 1893.

Rue des Farges, 22-24 (sur cour). Propr., Société civile des Ecoles Libres; entrepr., M. Favier, place Trion, 6; 6 octobre 1893.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurentin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Marti aîné, à Saint-Etienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.

Villeurbanne, boulevard de la Côte. Construction. Propr., M. Grès, rue Vendôme, 208; entrepreneurs, M. Debat, charpente; MM. Taton frères, maçonnerie; zinc, MM. Viviant, Clair et Marnonnier; ciment, M. Roudet; serrurerie, M. Gauthier. Aménagements intérieurs.

Place Bellecour et place de la Charité. Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr.: maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazin; vitrerie, Flachet et Cochet.

Millery (Rhône). Construction d'une école communale. Entrepr.: maçonnerie, M. Emiel; charpente, M. Patois; menuiserie, M. Mennet. Aménagements intérieurs.

Rochetaillée (Rhône). Cimetière et église. Entrepr.: maçonnerie, M. Lebreau; chapente, M. Feuillet. Cimetière, fouilles; église, toiture.

Rue de la Barre. Bureau des Télégraphes. Entrepreneurs; maçonnerie, MM. Jamot et Vertadier; menuiserie, M. Cimetière; serrurerie, M. Bizet; plâtrerie et peinture, M. Cabestan. Installation de la partie mécanique dans les sous-sols.

Route de Francheville, 1. Bâtiments et dépendances; maçon., M. Emiel. charpente, M. Chol. 1^{er} étage.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.

Cours Lafayette, avenue de Saxe, rue Rabelais, rue de Vendôme. Construction d'un groupe d'immeubles: 1^{er} lot, propr., M. Gueulin; 2^e lot, propr., MM. Danto et Vignon; 3^e lot, propr., M. Richard, 4^e lot, propr., M. Cabestan; 5^e lot, propr., MM. Boudet oncle et neveu; 6^e lot, propr., M. Cabestan; 7^e lot, propr., M. Vermorel; 8^e lot, propr., M. Paccard; 9^e lot, propr., M. Nicolet; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Boudet oncle et neveu, charpente, M. Cabestan; peinture et plâtrerie, M. Cabestan; menuiserie, M. Vermorel; ciment, M. Nicolle; serrurerie, M. Pacard. Distribution intérieure. (Station électrique, M. Lombard-Gerin, ingénieur, quai Saint-Vincent.)

Cours de la Liberté, 60. Construction d'un immeuble. Propr., MM. Quinty frères; entrepreneurs: maçonnerie, M. Quinty; menuiserie, M. Marchal; zinguerie, M. Nicolas. Distribution intérieure.

Villefranche. Hospice civil. Propr., les Hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. 2^e étage.

Cabinet de M. BOIRON, 8, rue Constantine.

Rue de Savoie. Extension de la station électrique. Propr., Société du Gaz de Lyon; entrepreneurs: MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Installation d'une nouvelle machine à vapeur. Réparation des chaudières.

Cabinet de MM. BOUILLÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Exposition de Lyon. Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et vitrerie, M. Dessebert. Fouilles.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Délogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Rez-de-chaussée.

Rues Duguesclin, Mazenod et François-Garcin. Manufacture de vêtements. Propr., M. Cabestan; entrepr.: terrassement et maçonnerie, MM. Taton frères. Fouilles.

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillot, 27; entrepr., maçonnerie, MM. Martinaud et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; plâtrerie, les fils Tauty, 17, rue du Sergent-Blandan; fumisterie, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse; zinguerie, M. A. de Bussy. Installation de chaudières.

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

Chateau de Peyrus (Drôme). Prop., M. Bruyas; entrepreneurs: M. Vial, maçonnerie, taille; M. Dumont, menuiserie; M. Sapanet, peinture; M. Guttin, zinguerie; Mollard, serrurerie. Distribution intérieure.

Rue de l'Abbaye d'Ainay. Prop., M. Chomel de Prandières. Entrepr.: MM. Dumont, maçonnerie; Guillerma, menuiserie; Chapel, charpente; Simon Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, taille de pierres; Guillot, allèges; Cabestan, peinture; M. Joubert, plomberie, zinguerie. Distribution intérieure.

Rues de Jarente et de l'Abbaye d'Ainay. Construction d'une maison. Prop., la Société civile; entrepr.: maçonnerie, M. Dumont; menuiserie, M. Dumont; charpente, M. Chapel; MM. Simon-Perret, fers; Bissuel, serrurerie; Vial, pierres de taille; Guillot, allèges; Cabestan, peinture. Distrib. intérieure.

Cuire, chemin de Plein-Vallon. Construction d'une villa. Propr., M. Mazencieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapel. Distribution intérieure.

Péage de Dracy (Saône-et-Loire). Prop., M. Roy-Chevrier; entrepr.: maçonnerie, M. Protot; charpente, M. Hervood; plâtrerie, peinture, M. Bernard; serrurerie, M. Casse; décorateurs, MM. Flachet et Cochet. Couverture.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Avenue de Saxe, angle de la rue Fénélon. Maison de rapport. Propr., M. A. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, M. L. Fessetaud et fils; charpente, M. Marin; serrurerie, M. Buclet; pierre de Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, D. Vial. Au 1^{er} étage.

Avenue de Saxe, 131. Propr., M. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Pélavit; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Brizon; pierre blanche, M. Armand. Au 1^{er} étage.

Rue Pierre-Corneille et rue Fénélon. Propr., La Confession d'Augsbourg; entrepr., MM. L. Fessetaud et Fils, Marin, Besson, Armand, Brizon, C. Clermont, Delporte, Pierrotet. Achèvement de l'intérieur.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Angle de l'avenue de Saxe et de la rue Saint-Jacques. Construction d'un groupe d'immeubles. Prop., MM. Chatanay, Guillerma, Fournier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon; menuiserie et charpente, M. Guillerma; plâtrerie, M. Fournier; serrurerie, M. Euler. Distribution intérieure.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Prop., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. Couverture.

Cimetière de la Guillotière. Construction d'un monument funéraire de la famille Faurax; sculpteur: M. Visconti. Pose.

Place Raspail. Construction d'un monument à la mémoire du capitaine Thiers. Propr., la Ville; sculpteur, M. Pierre Devaux. En exécution.

Rive-de-Gier. Hôtel particulière. Propr., M. Morel. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et Ce; entrepreneurs: terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon; pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauthier; plâtrier, M. Camou. 4^e étage.

Brussieux (Rhône). Ecole des filles, Propriétaire, la commune; entrepr., M. Nollier à Brussieux. Terrassements.

Rue Imbert-Colomès. Reconstruction d'un bâtiment. Propr. M^{me} veuve Mollen; maçon, M. Bujon; charpentier, M. Chol.

Oullins. Maison de rapport. Propr., M. Ratheaux; entrepr., M. Darfeuille; charpentier, M. Piquet; serrurier, M. Bouilheux. Terrassements.

Point-du-Jour. Maison de rapport. Prop., M. Prat; entrepr., M. Salmet; charpentier et menuisier, M. Prat. Terrassements.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont-de-Chéruy. Construction d'une usine. Prop., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur: M. Lafleur. Couverture.

Rue Vauban, 14. Construction d'une maison. Propr., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban; entrepr., MM. Chatou et Pélavit. Couverture.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Cours Charlemagne. Construction d'une maison de rapport. Propr. M^{me} veuve Vincendon; entrepreneurs généraux, MM. Leblanc et fils. Travaux intérieurs.

Commune du Péage de Roussillon (Isère). Éclairage électrique public et privé. M. Bullion et Société anonyme des ateliers de Vevey concessionnaires pour l'extension de l'éclairage public et privé

Rue Sébastien-Griphe, angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. C. Galley fils. Entrepreneurs: terrassement, M. Champremier; maçonnerie, M. Montpéroux; pierre de taille dure, MM. Vinard et C^{ie} de Trept, M. Olagnier, de Civrieux d'Azergues; pierre de taille blanche, MM. Jammés et C^{ie}; charpente M. Guillard. Au niveau du sol.

Rue de Marseille, angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Fleury Cessieux; entrepr., terrassements, M. Soly maçonnerie, M. Lascoux; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Moratier et Corneloup; pierre de Villebois, MM. Gat et C^{ie}, de Montalieu (Isère); charpente, M. Tolleron, Fouilles en basses, fondations.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Rue de Marseille, 77. Construction d'une maison. Prop., Société civile anonyme immobilière de la rue Béchevelin; entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand; pierre de taille, M. Besson; charpente, M. Sage; menuiserie, M. Lombard et M. Rique; plâtrerie, peinture, M. Thibaud; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12. Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille, M. Percherancier; pierre blanche, M. Vial. Couverture.

Angles des rues Mongolfier, Jacques-Moyron et Sully. Construction d'une usine d'apprêt. Propr., M. Joseph Rivat; entrepr., pierre de taille, M. Besson; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat. 1^{er} étage.

Rue de Crillon, 78 et 80. Construction de deux maisons de rapport. Propr., Société anonyme immobilière de la rue de Crillon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand; pierres de taille, M. Besson; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; serrurerie, M. Brizon; ferblanterie, M. David. Distribution intérieure.

Angle des rues Germain et d'Alsace. Construction d'une maison d'habitation et annexe. Propr. M. Marin. Entrepreneur: maçonnerie, MM. Joly et Giraudon; charpente, M. Anselme; serrurerie, M. Brizon. Distribution intérieure.

Avenue des Ponts. Construction de maison. Prop., M. Vibert; maçonnerie, M. Gouyon; charpente, M. Debat; serrurier, M. Brizon. Caves.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Rues Parmentier, Béarn, de la Lône et Cavenne. Propr., Société civile des Facultés catholiques de Lyon; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie; Traverse, serrurerie; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Intérieur et galerie en fer.

Rue Boissac. Propr., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur; entrepr.,

MM. Jamot et Co, maîtres maçons; M. Bourdelin, tailleurs de pierres; Dalouzy, charpentier. Voutes.

Avenue de Saxe. Continuation de l'église de l'Immaculée-Conception. Entrepreneur, MM. Gouyon, maçonnerie; Despeyroux, charpente; Vernino, plâtrier; Vivian, Clair et Marmonnier, plombiers; Euler, serrurier. Intérieur.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

Chemin de Saint-Alban à Menplovier. Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Propr., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse; plâtrerie et peinture, M. A. Camel, rue de la Bourse, 6; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop. M. Boulot; entrepreneurs, MM. Faufigue frères. 4^e étage.

Rue Sébastien-Gryphe, 123. Propr., M. Trouillet; entrepr. M. Montpéroux, rue Montesquieu, 17. 1^{er} étage.

Vénissieux (presbytère). Propr., la commune; entrepr., M. Pérol à Vénissieux. 2^e étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Chasse. Église. Propr. la Fabrique; entrepreneur général, M. Canton. Clocher.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Propr., M. de Malaval; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

École du Bon-Pasteur. Construction. Propr., Société immobilière du Bon-Pasteur; entrepr., M. Boucayet, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

Hôtel du Nouvelliste. Propr., le journal le *Nouveliste*; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Rue de la Lône. Maison. Propr., M. Trouillet. 1^{er} étage.

Estressin (Isère). Construction d'un pigeonnier. Propr., M. Guillemaud.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e lot Prop., département; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ch. Nann; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaifle; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurentin.

Rue Sébastien-Gryphe, 121. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. Couverture.

Route de Vienne. Maison d'habitation. Propr., M. Bouchet, route de Vienne, 33; maçon, M. Bouchet; charpente, M. Cramon; plâtrerie peinture, M. Alasa; ferblanterie, M. Mallet; ciment, M. Moiroud. 1^{er} étage.

Quai du Vernay. Construction d'une maison. Prop., M. E. Troliet, rue de la Buire, 59; M. Chomette, entrepr. de maçonnerie. Terrassements.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rues de la Part-Dieu, François-Garçin et Duguesclin. Construction de trois maisons. Propr., M. Cabestan; entrepreneur: M. Taton. Couverture.

Rue de la République, 1, et rue Lafond. Construction d'une veranda extérieure, café de Madrid. Propr., M. Theiler; serrurier, M. Tranchand. Couverture.

Le Point-du-Jour, chemin des Mûres. Etablissement hydrothérapique. Propr., M. Auzolle; entrepr., MM. Jouannaud, maître maçon, et Poncet, maître charpentier. Toiture.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. Propr. entrepr., maçonnerie, M. Mériat; pierre, M. Joseph Peju; pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

Rue d'Enghien. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Angle des rues d'Enghien et de Penhièvre. Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Molto, rue Paul-Bert, 27. Entrepreneur, M. Chaize. Travaux intérieurs.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Villebois, M. Gat; pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. 2^e étage.

Rue Malesherbe, 46. Construction d'une maison. Propr., M. Ferry. M. Boucayet, maçon; M. Pomparat, pierre blanche; M. Despeyroux, charpentier. Rez-de-chaussée.

Rue Servient, angle cours de la Liberté. Propr., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr.: maçonnerie et charpente, M. Day; Société des carrières de Villebois; pierre de Tournaux; M. Jaugeon. 2^e étage.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Rue Paul-Bert, 257. Propr., M. Goret, rue de Sully, 5. Entrepr., maçonnerie, M. Martinand; menuiserie, M. Marteau, rue de Créqui, 119. Restauration.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). 1^{er} étage.

Loire (Rhône). Construction d'une villa. Propr., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. THOUBILLON, 25, cours de la Liberté.

Cours Vitton, 38. Construction d'une maison. Propr., M. Lagoutte, 157, rue Molière; entrepreneur: M. Nann. Pierre de taille, MM. Gat et Cie, de Montaliou. Distribution intérieure.

RECONSTRUCTION DU QUARTIER GROLÉE. — ÉTAT DES TRAVAUX

Angle de la place des Cordeliers et du quai de l'Hôpital. 1^{er} étage.
Rue Saint-Bonaventure et angle de la rue Ferrandière, coté est. 3^e étage.
Angle de la rue Tupin, ouest de l'église Saint-Bonaventure. 5^e étage.
Angle des rues Ferrandière et Thomassin, coté est. Distribution intérieure.
Angle des rues Ferrandière et Thomassin, coté ouest. 4^e étage.
Angle des rues Thomassin et Jussieu, coté ouest. Couverture.
Angle des rues Thomassin et Jussieu, coté est. 4^e étage.
Angle des rues de Jussieu et Grôlée, coté sud. 3^e étage.
L'îlot situé au sud de l'église Saint-Bonaventure en est au sous-sol.

BUREAUX D'INGÉNIEURS

MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Propr., Société anonyme de la Tour métallique de Fourvière; entrepr., MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Montage.

Oullins, rue du Perron. Construction d'une usine de tissage. Propr., MM. Perrot, Guiffroy et Cie, fabricants de soieries, rue Mulet, 12; entrepr., MM. Paufigue frères. Achèvement.

MM. PAUFIQUE frères, rue de la Bourse, 33.

Oullins. Dépôt des tramways. Construction d'une usine pour la traction électrique. Hall pour chaudières, machines, haute cheminée, etc., etc. Propr., Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. Fondations des bâtiments et de la haute cheminée.

P.-L.-M., gare Perrache II. Installation de réservoirs pour l'approvisionnement de la créosote à l'usine d'injection. Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. En exécution.

Saint-Genis-Laval (Rhône). Installation de force motrice. Haute cheminée, chaudière, machine, construction d'une salle de chaudière, salle de machines, etc. Propr., MM. Servajean et Gouvernet, fabricants de chaussures, 53, rue Molière, et 4, rue Fénélon. Achèvement.

Rue Croix-Jordan, 1. Installation de force motrice, construction d'une haute cheminée, fourneau de chaudière à vapeur et divers. Propr., M. L. Couturier, scierie mécanique, même adresse. Construction du fourneau de la chaudière à vapeur.

Saint-Clair. Compagnie générale des eaux. Usine de Saint-Clair. Construction d'une haute cheminée. Installation de quatre chaudières à vapeur et deux machines à vapeur. Propr., la Ville de Lyon. Construction de la haute cheminée (colonne).

Exposition Internationale de Lyon. Installation de forces motrices pour la traction électrique. Construction d'une haute cheminée. Installation de chaudières. Machines et travaux divers. M. Claret, concessionnaire. M. Georges Averly, ingénieur, 143, rue Garibaldi. Fouilles de la haute cheminée.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 3 novembre 1893, 3 h. — Mairie de Lyon. Construction d'égouts dans le quartier Grolée, travaux évalués à 78.298 francs.

Renseignements, cahier des charges, devis, indication des pièces à fournir dans les bureaux de la Mairie. Cautionnement provisoire 4.000 francs pouvant être fournis en rentes sur l'Etat ou en obligation de la ville de Lyon.

Ain. — 29 octobre 1893, 11 h. — Mairie de Pirajoux, Construction d'un presbytère. Montant des travaux 1.199 fr. 05

Renseignements dans les bureaux: 1^o de la Mairie. 2^o de M. Rochet, architecte, à Bourg.

Allier. — 20 octobre 1893, 3 h. — Mairie de Sanssat. Construction d'une école de garçons. Montant des travaux, 19.602 fr. 50.

Renseignements à la mairie

Alpes-Basses. — 5 novembre 1893, 2 h. — Préfecture de Dignes. Monuments historiques. Réparation à l'église curiale de Seyne. 1^o Rétablissement de corniches en pierre dure. Montant des travaux 1062 fr. 17. 2^o Taille de parement et moulures. Montant des travaux 796 fr. 92. 3^o Démolition de maçonneries. Montant des travaux 119 fr. 22. 4^o Maçonnerie de blocage. Montant des travaux, 127 fr. 17. 5^o Charpente. Montant des travaux, 1276 fr. 68. 6^o Toiture. Montant des travaux, 2082 fr. 50. 7^o Travaux de reprises diverses. Montant des travaux. 2363 fr. 05, somme à valoir 782 fr. 76. Cautionnement 360 fr. Production de certificats 15 jours d'avance par M. Revoli, architecte diocésain à Nîmes.

Renseignements, devis, pièces dans les bureaux de la préfecture de Digne.

Ardeche. — 22 octobre 1893, 2 h. — Mairie de Saint-Sauveur de Cruzières. Rectification entre le pont de Clysse et le Gard, sur 3004^m45. Montant des travaux fr. 27.10 Cautionnement 900 francs.

Renseignements à la Mairie.

Côte-d'Or. — 5 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Nuits-Saint-Georges. Réfection de tuyaux en fonte de la conduite principale d'eau des fontaines. Montant des travaux, 35.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — 15 décembre 1893, 3 h. — Mairie du Puy. Droits de l'octroi municipal pendant trois ans. Mise à prix, 240.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr. avant l'adjudication. Cautionnement définitif, 40.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Jura. — 13 octobre 1893, 2 h. — Préfecture de Lons-le-Saulnier, Service des ponts et chaussées. Routes nationales n^o 5 et 5 annexe. Déblaiement des neiges. — 1^{er} lot. Route n^o 5. Longueur 6931 mètres entre la Borne kilométrique n^o 113 et la limite de

l'Ain. Montant annuel des travaux, 2.675 fr. Cautionnement, 90 fr. — 17^e lot. Route n° 5 annexe. Longueur 11.235 mètres entre la Cure et la frontière Suisse. Montant annuel des travaux, 1.000 fr. Cautionnement, 35 fr.

Renseignements, plans et cahier des charges : 1^o dans les bureaux de la préfecture; 2^o dans ceux de l'ingénieur ordinaire, avenue Gambetta, à Lons-le-Saulnier.

Jura. — 29 octobre 1893, 2 h. — Préfecture de Lons-le-Saulnier. Travaux communaux. — 1^o lot. Commune de Blois. Construction d'une conduite d'eau et de fontaines publiques. Montant des travaux, 6.445 fr. 61. — 2^o lot. Commune de Douiser. Réparation au presbytère et au clocher. Montant des travaux, 2.970 fr. 89. — 3^o lot. Commune de Lains. Réparations aux fontaines de la section de Lancette. Montant des travaux, 3.952 fr. 74. — 4^o lot. Commune de Genod. Amélioration du régime des eaux. Montant des travaux, 1.154 fr. 27.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture.
Jura. — 21 octobre, 10 h. — Sous-préfecture de Saint-Claude. Commune de Leschèze. Réfection de la toiture et restauration du bâtiment de la mairie. Montant des travaux, 3.428 fr. 40. Cautionnement, 1/20. Non compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour imprévus.

Renseignements à la sous-préfecture.
Puy-de-Dôme. — 20 octobre 1893, 2 h. — Préfecture de Clermont. Construction du chemin d'intérêt commun n° 69 d'Aubierre à Monferrand par la Croix du pavage, partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 dit des Salins et le chemin d'intérêt commun n° 5, près de l'ancienne Poudrière sur une longueur de 492 m. 40. Montant des travaux : 1^o Terrassements, 4.475 fr. 47. 2^o Chaussée, trottoirs, canaux, 15.362 fr. 40. 3^o Ouvrages d'art, 38.287 fr. 52. Sommes à valoir, 5.874 fr. 60. Cautionnement, 2.000 fr.

Renseignements, devis, cahier des charges, dans les bureaux de la préfecture.
Saône-et-Loire. — 5 novembre 1893, 2 h. — Mairie d'Anost. Construction d'un groupe scolaire au hameau d'Alhez. Montant des travaux 29.601 fr. A valoir 309 fr. Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — 19 octobre 1893, 11 h. — Sous-Préfecture de Thonon. Construction d'une école à Massangy. Montant des travaux 10.893 fr. 50. A valoir 1.011 fr. 25. Cautionnement 600 fr.

Renseignements, plans, devis, cahier des charges dans les bureaux de la Sous-Préfecture.

Seine. — Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. Les 12, 13 et 23 octobre 1893, à 11 h., à la direction générale des postes et télégraphes, rue de Grenelle, n° 103, à Paris. Il sera procédé en divers lots à une adjudication considérable : 1^o de poteaux télégraphiques en bois injecté; 2^o de fourniture de matériel pour bureaux télégraphiques; 3^o de fourniture de papier bande de 10 millimètres pour appareils télégraphiques.

Renseignements à la direction générale des postes et télégraphes.

ÉTRANGER

Belgique. — 3 novembre 1893, 10 h. 1/2. — Gouvernement provincial. Terrassements, déblais, remblais, maçonneries de fondations de la nouvelle école de médecine vétérinaire de l'État à construire, à Curesghem Anderlecht. Montant des travaux, 267.204 fr. 56. Cautionnement, 300.000 fr.

Renseignements, plans, devis, cahier des charges, 17, rue des Augustins, à Bruxelles.

Chili. — 30 décembre 1892. — Hôtel de Ville de Santiago. Entreprise de l'éclairage électrique de Santiago.

Renseignements, devis, cahier des charges, au ministère du Commerce et de l'Industrie à Paris, 30, rue de Varenne (direction du commerce extérieur).

Egypte. — Concession de diverses lignes de tramways.

Renseignements à Paris, 35, rue Le Pelletier, bureaux du journal, *Les Travaux Publics*.

Espagne. — 30 octobre 1893, 10 h. — Ministère des colonies. Etablissement de trois câbles télégraphiques sous-marins destinés à réunir entre elles les îles de Luzon, Panay, Negros et Cebu. Cautionnement, 10.000 pesos.

Espagne. — 30 novembre 1893. — Ministère de la marine. Madrid. Fourniture et installation à l'arsenal de la Carraca d'une machine à vapeur de 100 tonnes.

Renseignements à Madrid, Ministère de la marine.
Pays-Bas. — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.105.000 florins holl.

Roumanie. — 1^o novembre 1893. à 3 h. — Ministère de la Guerre à Bucharest. Construction de casernes à Ploeste. — 1^o lot. Caserne d'infanterie. Montant des travaux 146.000 fr. — 2^o lot. Caserne de cavalerie. Montant des travaux 171.300 fr.

Roumanie. — 11 novembre 1893, 3 h. — Ministère de la Guerre à Bucharest. — Construction d'une caserne pour un bataillon de chasseurs à Sinaia. Montant des travaux 120.000 fr.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 7196

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

NATURE ET SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ	surface m. q.	prix m. carré fr.	total fr.	date de la vente
Maison, 37, rue de Vendôme.	»	»	12.101	30 sep.
Maison, 4, rue Montesquieu, et 8, rue Cavenne	512	153	78.403	—
Maison et jardin, 7, rue de l'Orangerie	»	»	6.500	—
Maison et jardin, 2, place de l'Église (Montchat)	700	13	9.300	—

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

Et autres Marchandises en gros sur la place de Lyon.

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

MÉTAUX	les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	120 » 122 »
— en planche rouge	136 » 137 »
— — jaune	130 » » »
Étain Banca en lingots	245 » » »
— Billiton.	220 » » »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	28 » » »
— ouvré : tuyaux et feuilles	30 » » »
Zinc fondu 2 ^e fusion	43 » » »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 » » »
— — — Autres marques	53 » 50 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	18 » 19 »
Fer à double T, AO	18 » 19 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	20 » 21 »
Mercure.	le kilo 5 25 5 50

HUILES MINÉRALES

HUILES MINÉRALES	l'hectolitre
Huile de pétrole.	29 » » »
— de schiste.	26 » » »
Essence minérale	33 » » »

HUILES VÉGÉTALES

HUILES VÉGÉTALES	les 100 kil.
Huile d'olive extra suivant provenance.	190 » » »
— — surfine	190 » » »
— — fine	160 » » »
— commune, lampe	99 » » »
— de noix	160 » » »
— d'arachide surfine.	100 » » »
— de sésame surfine	89 » » »
— — à brûler	64 » » »
— de colza brute indigène	63 » » »
— — épurée.	68 » 71 »
— de lin	61 » » »

DROGUERIE

DROGUERIE	les 100 kil.
Alun épuré	22 » 23 »
— ordinaire	16 » 17 »
Essence de térébenthine	70 » 75 »
Sel de soude à 89°	24 » 25 »
Chlorure de chaux de 100 à 110°	27 » 28 »
Acide acétique des arts 40 0/0	31 » 32 »
— chlorhydrique	9 » 10 »
— nitrique 36°	33 » 35 »
— sulfurique 66°	10 » 11 »
— tartrique	260 » 270 »

SPIRITUEUX (EN ENTREPOT)

SPIRITUEUX (EN ENTREPOT)	l'hectolitre
Esprit 3/6 Béziers à 86°	90 » 100 »
— de marc	64 » 65 »
— Nord fin à 93 degrés.	44 50 45 »
— — extra-fin	45 50 46 »
— de grains	55 » 68 »
— mauvais goût.	42 » 43 »

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

CAUCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Étienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication de la tuile de montagne cannelée n° 2, terre molle, dite tuile de montagne. 40 années d'épreuves.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt, J. GLICHARD FILS, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Gres Français de Pouilly-sur-Saône.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & C^{ie}. Tuyaux en tôle et Bitume à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. Tuyaux galvanisés, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. Chauffage. Tuyaux noirs ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. Siège social Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 61, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la baulienne, Portland de Peioux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lombes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

Annonces : AGENCE FOURNIER, rue Confort 14.

LE

BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION DE LYON

Universelle, internationale et coloniale en 1894

JOURNAL OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Il contient tous les renseignements pouvant intéresser les visiteurs et les exposants

JOURNAL ILLUSTRÉ : HUIT PAGES

Administration, Rédaction et Vente en gros : 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENTS :	FRANCE	SIX MOIS 4 fr.	UN AN 8 fr.
	ÉTRANGER (Union postale).	5 »	9 »

Prix du Numéro : 15 cent.

ENVOI FRANCO D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE AFFRANCHIE

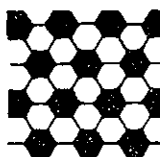
GRANDE MANUFACTURE DE CARRELAGES

DALLAGES ORNEMENTS

C. PONCET

A. FERBEUF, SUCCESSEUR

37-38, Quai de Vaise. — LYON

La plus importante et la plus grande de la région, plus de 100 modèles différents en ciments comprimés.

Dépôt de tous genres : **Mosaïques, Grès de Maubeuge, Terre cuite de Marseille.**
Dépôt exclusif pour la région des mosaïques vénitienes **CARRIT-ROUX.**

CIMENTS ET CHAUX HYDRAULIQUES, LÉGÈRE ET LOURDE, DE TOUTES PROVENANCES

PLATRE BLANC DE SAVOIE ET ROUGE DE MARSEILLE

SEUL DÉPÔT DU CIMENT **GARIEL DE VASSY** (pour le Rhône et la Loire).

TRAVAUX EN CIMENTS ET HYDRAULIQUES DE TOUTES SORTES A FORFAIT ET GARANTIS

MAISON A SAINT-ÉTIENNE

SERRURERIE LYONNAISE

SANS RIVURES



Portail et grilles en fer forgé, fer demi-rond creux et fer en T, Balcons en fer forgé, Serres, Marquises, Vérandas, Ponts, Kiosques, Volières, Clôtures légères, Meubles de jardin.

Émile RAOUX

130, cours Lafayette, rue Moncey, 156, LYON

Solution de Biphosphate de Chaux
DES

FRÈRES MARISTES

Employée avec succès pour combattre les **Scrofuls**, la **Débilité générale**, le **Ramollissement** et la **Carie des os**, les **Bronchites chroniques**, les **Catarrhes invétérés**, la **Phthisie**, surtout aux 1^{er} et 2^e degrés. — Notice franco. 5 fr. le litre, 3 fr. le 1/2 litre.

Exiger les signatures : L. ARZAC et frère CHRYSOGONE.

DÉPÔT chez les **Frères Maristes** : à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme); à Saint-Genis-Laval (Rhône); à l'Hermitage par Saint-Chamond (Loire); à Aubenas (Ardèche); à Beaucamps près Lille (Nord); à Lacabane par Terrasson (Dordogne); à Varennes-sur-Allier (Allier) et dans les pharmacies.

Remises suivant quantité. — 20 ans de succès

OR-EXPRESS

Pour dorer soi-même au Pinceau

Tous les objets et entr'autres, Cadres de Glaces ou de Tableaux, Vases, Pendules, Ornaments d'église, Statuettes, Meubles de fantaisie, Baignettes de tentures, etc.

On peut aussi faire l'application sur tous les matériaux et tous les métaux.

Cet or est préparé en poudre, d'une manière scientifique et par les procédés les plus perfectionnés; après application, cette mixture qui sèche en 5 à 6 minutes produit absolument l'effet de l'or.


La boîte contient deux facons d'**or-express**, un facon de fixatif spécial, un plateau en métal, un pinceau et un mode d'emploi.

Prix : 2 Francs

Aux petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon

SERRURERIE LYONNAISE

SANS RIVURES



Portail et grilles en fer forgé, fer demi-rond creux et fer en T, Balcons en fer forgé, Serres, Marquises, Vérandas, Ponts, Kiosques, Volières, Clôtures légères, Meubles de jardin.

Émile RAOUX

130, cours Lafayette, rue Moncey, 156, LYON

ABONNEMENT GRATUIT

A tous les Journaux

S'ADRESSER

A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

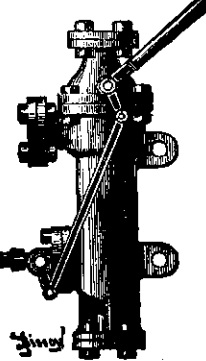
KERTING FRÈRES

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

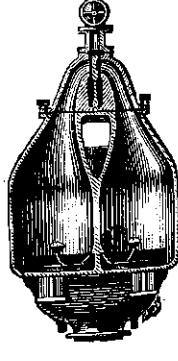
67 MÉDAILLES EN OR, VERMEIL & ARGENT 100.000 APPLICATIONS

Appareils à jets — Pulsomètres — Appareils de Chauffage



INJECTEURS UNIVERSELS S. G. D. G.

De toutes grandeurs, prenant l'eau dans la bêche d'alimentations, à 66° c.; aspirant jusqu'à 6-1/2 de l'eau froide. *Grande économie.* — Introduction de l'eau dans les générateurs à plus de 100°. — 50.000 applications.



PULSOMÈTRES SYSTÈME KOERTING

40 0/0 d'économie de vapeur. Pour tous débits jusqu'à 10,000 litres par minute. — *Remplaçant avantageusement tout système de pompes.*

Les seuls vraiment pratiques.

CONDENSEURS AUTOMATIQUES A JET D'EAU

POUR MACHINES A VAPEUR DE TOUTES GRANDEURS

Ni pompe à eau, ni pompe à air. Économie considérable de vapeur. Augmentation de la force de la machine.

INSTALLATION COMPLETE DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

au moyen de tuyaux et éléments à ailettes développant une surface de chauffe énorme. Entreprise à forfait

Moteurs à Gaz, système perfectionné. Ventilateurs de cheminées, en fer, plomb, etc., pour tous usages. Agitateurs de liquides à jet de vapeur pour l'épuration des eaux d'alimentation ou mélange de liquides avec produits chimiques. Aspirateurs et Compresseurs d'air ou de gaz, pouvant faire un vide ou une compression de 66 ou 68 c/m de mercure. Elevateurs ou pompes à jet de vapeur. Pompes à calc. Pompes à incendie. Elevateurs de circulation pour cuvier à couler les étouffes. Pompes pneumatiques pour laboratoires. Valves pour eau et vapeur. Purgeurs automatiques pour conduites de vapeur. Appareils spéciaux pour usines à gaz et verreries. Graisseurs automatiques à graisse solide. 90 0. 0 d'économie. Produits d'amiante américaine.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

PLANS, DEVIS, RENSEIGNEMENTS ET PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE